

Mode d'emploi pour  
**une ré-ouverture  
en toute sécurité**  
de la bibliothèque

Mise à jour - septembre 2020

Avec la rentrée, voici les dernières mises à jour réglementaires ainsi que nos recommandations pour l'accueil des classes et la mise en place des animations

Le guide « **Mode d'emploi pour une ré-ouverture en toute sécurité de la bibliothèque** » élaboré et diffusé par la BDM en mai 2020 reste d'actualité dans l'ensemble, compte-tenu du fait que nous sommes actuellement en phase 3.

Les durées de quarantaine ont néanmoins été réduites : 1 jour pour le papier, 3 jours pour le plastique.

N'hésitez pas également à consulter le site **Biblio-covid**.

*Document élaboré en suivant les recommandations des associations professionnelles et du Ministère de la Culture, et dans le respect des règles définies dans le décret modifié 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.*

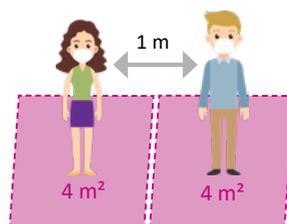
# LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Figurant au décret du 10 juillet tel que modifié au 7 septembre 2020, ces obligations ont une force réglementaire et leur respect s'impose donc dans toutes les bibliothèques.

- **Respect des gestes barrières** dont le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque, à l'eau et au savon ou avec du gel hydro-alcoolique.

- **Distance d'un mètre entre chaque personne.**

La capacité d'accueil de la bibliothèque reste définie ainsi :  $4\text{m}^2$  par personne sur la surface résiduelle de la bibliothèque (surface totale de la bibliothèque moins la surface occupée par le mobilier). Ne pas oublier de déduire de la jauge les bibliothécaires présents.



Les seules exceptions possibles concernent :

- les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur
- les activités ne pouvant garantir le maintien de la distance entre professionnels et usagers (ex : conseil à un usager utilisant une tablette).

- **Port du masque pour toute personne à partir de 11 ans, y compris les intervenants lors des animations.** Exception : les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical.

*Le masque en bibliothèque, c'est obligatoire pour :*

- les bibliothécaires
- les bénévoles
- le public de + 11 ans

*... mais aussi pour :*

- les enseignants
- les auteurs
- les conteurs, les comédiens
- les musiciens, les chanteurs
- les conférenciers
- les animateurs d'ateliers
- ...et tous les autres intervenants !



*Les masques transparents sont recommandés pour les formations et les animations.*

# NOS RECOMMANDATIONS

Ces recommandations ont été élaborées à partir des préconisations de l'interprofession. Elles ne s'imposent pas, réglementairement, aux bibliothèques mais constituent un cadre sécurisé pour ouvrir la bibliothèque et accueillir de nouveau des animations et des classes.

Il est recommandé de s'en inspirer pour encadrer et partager avec l'administration, les élus de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, les principes de fonctionnement de la bibliothèque.

4

*Mise en quarantaine  
de tous les documents en retour de prêt*

- **1 jour sans désinfection** pour les documents en papier ou en carton
- **3 jours sans désinfection** pour les documents en plastique

## L'accueil des classes

### Avant

- Définir une jauge qui permette de garantir le respect des gestes barrière lors de l'accueil
- Accueillir une seule classe à la fois
- Limiter le nombre de classes accueillies successivement dans une même journée
- Privilégier les accueils de groupes scolaires encadrés et sur des projets définis (intégrant une animation, un atelier...), plutôt que les accueils libres et uniquement dédiés à des opérations de prêt et retour
- Privilégier l'accueil par demi-groupes si l'espace total de la bibliothèque ou de la section jeunesse est limité
- En cas d'accueil en classe entière et dans la mesure du possible, privilégier la création de deux groupes dans des espaces séparés ; veiller à ce que chaque groupe soit accompagné d'un adulte référent
- Placer les assises de manière à ce que les distances sanitaires soient respectées

### Pendant

- Inviter chaque enfant à conserver la même place tout au long de l'animation
- Pour le prêt de documents, réaliser en amont de l'accueil des sélections de documents pour les classes pour limiter les multiples manipulations dans les rayons
- Lors des animations, ne pas faire circuler le matériel ou les documents, sauf s'il s'agit de matériel individualisable désinfecté juste avant son utilisation

### Après

- Après une animation, placer en quarantaine le matériel utilisé et les documents non empruntés qui ont été manipulés par le groupe (ou si possible, les désinfecter)
- Aérer la bibliothèque et désinfecter les surfaces (dont les tables et chaises) entre deux groupes et avant la réouverture au public.

## Les animations

- Définir une jauge qui permette de garantir le respect des gestes barrière lors de l'animation
- Placer les assises de manière à ce que les distances sanitaires entre deux cellules familiales soient respectées
- Inviter chaque participant à conserver la même place tout au long de l'animation
- Lors d'une animation demandant l'utilisation de matériel par chaque participant (atelier de pratique artistique par exemple), utiliser du matériel individualisable désinfecté juste avant son utilisation
- Après l'animation, placer le matériel utilisé en quarantaine (ou si possible, le désinfecter)

### Les matériels BDM

Tous nos matériels sont mis en quarantaine après leur retour, vous garantissant une utilisation en toute sécurité.

#### Tapis de lecture

- Les tapis et accessoires ne doivent être manipulés que par une seule personne (le bibliothécaire ou le bénévole formé), les mains propres avec port du masque.
- Ne pas laisser les enfants manipuler les accessoires à la fin de la lecture (sauf à l'occasion de la dernière séance de lecture avant restitution du tapis à la BDM).
- Ne pas désinfecter le tapis ni les accessoires.

### Quelques conseils d'utilisation...

#### Jeux

- Se nettoyer les mains avant manipulation et porter le masque.
- Privilégier une organisation par cellule familiale.
- Restreindre à une seule fois dans la journée l'utilisation des jeux ne pouvant pas être désinfectés puis les mettre 3 jours en quarantaine.
- Désinfecter avec un produit adapté les accessoires et pièces pouvant l'être (ex : manettes de jeux vidéos, claviers, tablettes, jeux en plastique, etc.).

En cas d'interrogation,  
n'hésitez pas à contacter votre référent de secteur à la BDM.  
Il ou elle vous conseillera au mieux afin de limiter les risques sanitaires  
pour vous et vos usagers.

Toute l'équipe de la BDM  
vous souhaite de très belles animations !

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
Bibliothèque Départementale de la Marne  
200 avenue du Général Sarrail  
51038 Châlons-en-Champagne cedex  
tel : 03 26 70 27 24  
fax : 03 26 70 27 26  
[www.marne.fr](http://www.marne.fr)